

RAPPORT DE SONDAGE

de la **Coalition des parents d'enfants à besoins particuliers,**

de la **Fédération québécoise de l'autisme,**

et de la **Société québécoise de la déficience intellectuelle**

SUR

**LES MESURES DE
CONTRÔLE DANS
LES ÉCOLES DU
QUÉBEC**

Version longue



CPEBPQ

Coalition de parents d'enfants à
besoins particuliers du Québec



FQA

FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE
DE L'AUTISME

Une autre façon de communiquer



SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
DE LA **DÉFICIENCE**
INTELLECTUELLE

Dépôt légal août 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-921037-47-1

Rédaction : Olivier Guérin (SQDI), Adèle Salin-Cantegrel (CPEBPQ)
Ont contribué à la rédaction : Amélie Duranleau (SQDI), Bianca Nugent (CPEBPQ), Lili Plourde (FQA), Martine Quessy (FQA)

Relecture : Amélie Duranleau (SQDI), Olivier Guérin (SQDI), Bianca Nugent (CPEBPQ), Lili Plourde (FQA), Martine Quessy (FQA), Adèle Salin-Cantegrel (CPEBPQ), Noémie Téchède (SQDI)

Mise en page : Noémie Téchède (SQDI)

I. Introduction

Le présent rapport de sondage a été rédigé de l'hiver au printemps 2023 par la Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec, la Fédération québécoise de l'autisme, et la Société québécoise de la déficience intellectuelle. Ces trois organisations ont uni leurs efforts afin de mener une étude approfondie visant à examiner l'utilisation des salles de retrait dans les écoles québécoises et son impact sur les enfants à besoins particuliers et leurs familles. L'objectif de ce rapport est de sensibiliser les partenaires et les décideurs politiques à cette problématique cruciale et d'encourager des mesures concrètes pour améliorer l'inclusion et le bien-être des enfants concernés.

La Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec s'engage à promouvoir l'accès équitable à une éducation inclusive et à une participation sociale qui tient compte de l'unicité et de la diversité des besoins des enfants ayant des besoins particuliers. La Fédération québécoise de l'autisme, elle vise à promouvoir le respect des droits et le bien-être des personnes autistes et de leur famille, ainsi qu'à contribuer au développement des connaissances en autisme. La Société québécoise de la déficience intellectuelle œuvre pour la défense des droits et la promotion des intérêts des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leurs familles.

Le recours aux salles de retrait, bien qu'il puisse être justifié par des raisons de sécurité pour l'enfant et les personnes autour de lui, soulève des préoccupations quant à son impact sur la santé mentale des enfants et leurs familles. Il est essentiel de prendre en compte les conséquences émotionnelles et psychologiques potentielles de ces pratiques sur les enfants à besoins particuliers, ainsi que les répercussions sur la relation entre les parents et l'école. Ce rapport vise donc à évaluer la situation actuelle, à présenter les résultats d'un sondage réalisé auprès des parents d'enfants à besoins particuliers, et à formuler des recommandations concrètes pour favoriser une approche plus inclusive et respectueuse des droits de ces enfants au sein du système scolaire québécois.

En exposant les résultats de cette étude et en mettant en lumière les témoignages et les préoccupations exprimées par les parents, nous espérons susciter une prise de conscience collective et mobiliser les partenaires et les personnes représentantes en politique afin d'œuvrer ensemble pour un changement significatif. L'inclusion des enfants à besoins particuliers dans le système éducatif ne devrait pas être un idéal lointain, mais plutôt une réalité concrète à laquelle nous devons tous contribuer.

Dans les sections suivantes de ce rapport, nous présenterons en détail les résultats du sondage, les problématiques identifiées, les impacts sur les enfants et les familles, ainsi que des recommandations concrètes pour améliorer la situation. Nous espérons que ce rapport servira de point de départ pour des actions concrètes et des discussions constructives, afin de favoriser une éducation inclusive et équitable respectueuse des droits de tous les enfants à besoins particuliers au Québec.

II. Profil des personnes participantes

Cette section présente un aperçu du profil des personnes participantes qui ont répondu au sondage éclair d'avril à mai 2023, administré sur une période de 6 semaines. Les informations recueillies permettent de mieux comprendre la diversité des personnes concernées par la problématique de l'utilisation de la salle de retrait à l'école.

A. Nombre total des personnes participantes

Le sondage a recueilli les réponses d'un nombre significatif de parents d'enfants à besoins particuliers. Au total, 338 personnes ont participé à l'enquête, ce qui témoigne de l'importance accordée à cette question.

B. Catégories démographiques

Les personnes participantes sont des parents d'enfants ayant des besoins particuliers, tels que des troubles de l'apprentissage, des troubles du spectre autistique, des déficiences intellectuelles, etc. Des parents de presque toutes les régions administratives du Québec ont pris le temps de répondre au sondage, reflétant ainsi une représentation géographique variée.

C. Caractéristiques des enfants concernés

Les informations ont été collectées sur les types de défis de leurs enfants à l'école, ce qui inclut les troubles de comportement, les difficultés de communication, les défis sensoriels, etc.

Il convient de noter que les caractéristiques des enfants peuvent varier considérablement d'une personne à l'autre, reflétant la diversité des besoins spécifiques présents chez les enfants concernés.

L'ensemble de ces informations fournit une base solide pour la compréhension du contexte et des personnes participantes qui ont partagé leurs expériences et leurs opinions sur l'utilisation de la salle de retrait à l'école.

III. Résultat du sondage

Le présent rapport expose les résultats d'un sondage réalisé auprès des réseaux de parents d'enfants à besoins particuliers des trois organisations afin de recueillir leurs perceptions et leurs expériences concernant l'utilisation de la salle de retrait dans les écoles. Les informations obtenues fournissent un aperçu de la situation actuelle et soulèvent des préoccupations importantes quant à l'inclusion et au bien-être des enfants concernés.

A. Communication avec les parents

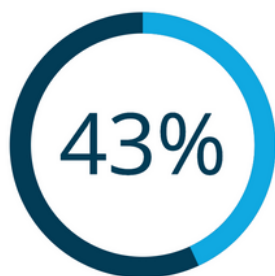
L'analyse des réponses a révélé que les modes de communication entre l'école et les parents varient considérablement. Certains parents ont mentionné une communication régulière et proactive de la part de l'école, fournissant des informations écrites et orales sur le retrait de leur enfant. Cependant, sur les 116 parents qui ont indiqué que leur enfant a été envoyé dans une salle de retrait, une majorité de ceux-ci (55%) ont signalé une communication sporadique, insuffisante ou tardive, ce qui pose des défis pour la compréhension et la participation des parents à la gestion du comportement de leur enfant. Environ le quart de ces parents (26%) ont déclaré ne pas savoir combien de temps leur enfant passait dans la salle de retrait.

B. Raisons évoquées pour justifier l'utilisation de la salle de retrait

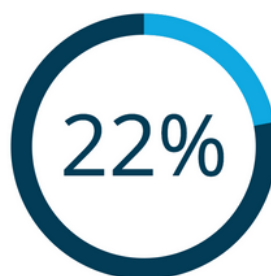
Les parents ont été invités à indiquer les raisons invoquées par l'école pour justifier l'utilisation de la salle de retrait. Les résultats ont montré une diversité de motifs mentionnés, allant de la nécessité de protéger la sécurité de l'enfant et des autres élèves, à l'objectif de favoriser un environnement d'apprentissage calme et propice pour tous.

D'autres raisons évoquées comprenaient la gestion des comportements perturbateurs ou inappropriés, ainsi que la recherche d'une approche individualisée pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

Toutefois, le sondage révèle également qu'il y a une utilisation abusive de la salle de retrait dans certains cas. Sur les 116 parents qui ont indiqué que leur enfant y avait été envoyé, un nombre important de ceux-ci ont affirmé que leur enfant a été envoyé dans la salle de retrait quelques fois par semaine (43%), ou même quelques fois par jour (22%).



des parents ont affirmé que leur enfant a été envoyé dans la salle de retrait quelques fois par semaine



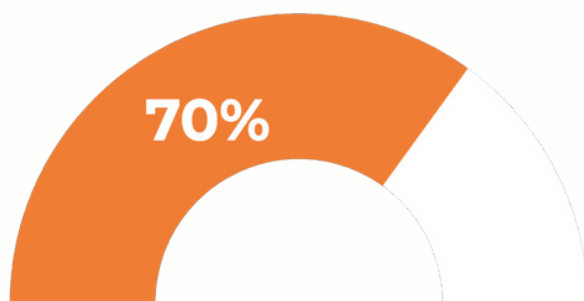
des parents ont affirmé que leur enfant a été envoyé dans la salle de retrait quelques fois par jour

C. Perception de la justification de l'utilisation de la salle de retrait

Certains parents ont déclaré comprendre et accepter l'utilisation de la salle de retrait dans des situations appropriées, tout en soulignant l'importance d'une utilisation limitée et bien encadrée. D'autres parents ont exprimé des préoccupations quant à l'impact émotionnel et psychologique sur leur enfant, remettant en question l'efficacité et l'adéquation de cette mesure de gestion du comportement. En effet, sur les 116 parents qui ont indiqué que leur enfant a été envoyé dans une salle de retrait, **près de la moitié de ceux-ci (45%) estiment que l'utilisation de la salle n'était pas ou peu justifiée dans la majorité des cas.**

D. Plaintes déposées à l'école

Une partie du sondage visait à évaluer le nombre de parents ayant déposé une plainte concernant l'utilisation de la salle de retrait. Les résultats ont montré qu'un pourcentage très élevé des parents **(70%) dont les enfants ont été envoyés dans une salle de retrait n'ont pas déposé de plainte**, même si l'utilisation de la salle de retrait leur semblait injustifiée. Plusieurs personnes répondantes ont affirmé n'avoir pas fait de plainte, parce qu'elles ont l'impression que ça ne sert à rien, qu'il n'y a pas d'ouverture de la part du personnel de l'école, ou même par peur de représailles envers leur enfant. Par exemple, que leur enfant soit suspendu ou expulsé de l'école, parce que l'école ne sait pas comment gérer la situation autrement.

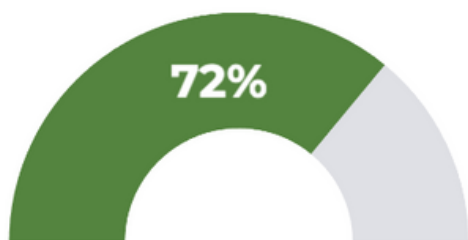


Cela témoigne de préoccupations liées à l'absence d'alternatives ou de stratégies de gestion positives, ainsi qu'à des problèmes de communication et de collaboration entre l'école et les parents.

E. Suspension et expulsion de l'école

Le sondage questionnait également les parents à savoir si leur enfant avait été suspendu ou expulsé de l'école. En ce qui concerne la suspension, un nombre significatif (**26%**) des **personnes** répondantes a affirmé que leur enfant avait été **suspendu de l'école au moins une fois au cours de la dernière année scolaire**. Sur les 88 parents dont les enfants ont été expulsés, une forte majorité (**72%**) **considère que la suspension de leur enfant n'était pas justifiée**. De plus, près de la moitié (**46%**) **de ces enfants ont été expulsés plus d'une fois** au cours de la dernière année scolaire et le quart (**25%**) **a été expulsé plus de 5 fois**.

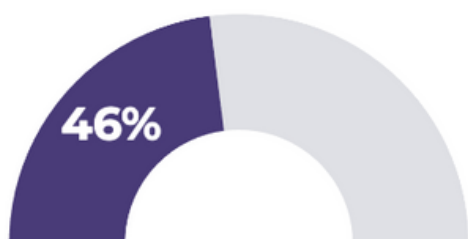
Suspension non justifiée



Au moins une suspension au cours de l'année



Plus d'une suspension au cours de l'année

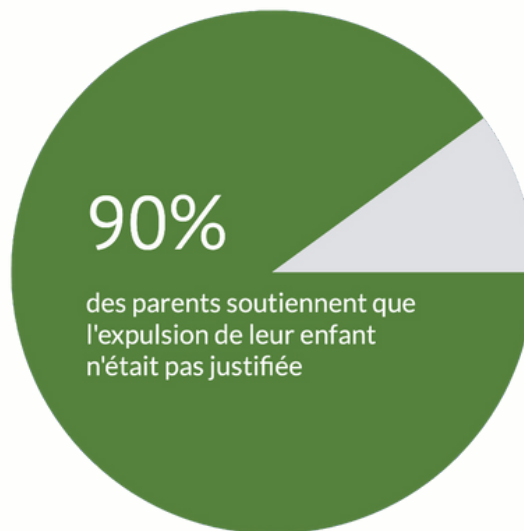


Plus de 5 suspensions au cours de l'année



Pour justifier ces suspensions, 3 raisons sont revenues souvent: **désorganisation et agressivité de l'enfant, ainsi que le manque de ressource à l'école**.

Seulement **20 personnes répondantes ont indiqué que leur enfant avait été expulsé** de l'école, mais il s'agit d'une mesure extrême qui peut être traumatisante pour un enfant et qui amène beaucoup de complications pour les parents. Par exemple, le fait de devoir trouver une autre école qui est prête à recevoir leur enfant. Certains considèrent même faire l'école à la maison; un parent doit donc cesser de travailler pour s'occuper de l'enfant à temps plein, ce qui représente une perte de revenu pour la famille. L'école justifie souvent l'expulsion parce que l'enfant est considéré comme violent et qu'elle est incapable de le gérer. Dans **90% des cas, les parents considèrent que l'expulsion de leur enfant était injustifiée.**



Ces résultats soulignent l'importance de prendre en compte les préoccupations et les expériences des parents dans l'élaboration de politiques et de pratiques scolaires. Ils mettent en évidence la nécessité d'une communication transparente.

IV. Discussion des résultats

La présente section vise à examiner en détail les résultats du sondage, en mettant l'accent sur l'impact de l'utilisation de la salle de retrait sur les enfants et les familles, ainsi que sur les pratiques et les politiques scolaires en vigueur.

A. Impact sur les enfants et les familles

Les résultats du sondage révèlent des conséquences émotionnelles et psychologiques significatives pour les enfants concernés par l'utilisation de la salle de retrait. De nombreux parents ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact négatif de cette pratique sur le bien-être de leurs enfants. Les réponses des parents ont mis en évidence des sentiments de détresse, d'isolement et d'anxiété chez les enfants, ainsi qu'une altération de leur estime de soi et de leur motivation scolaire. Ces résultats soulignent la nécessité d'adopter des approches alternatives qui favorisent l'inclusion et le bien-être des enfants à besoins particuliers.

En ce qui concerne les familles, il est évident que l'utilisation de la salle de retrait a un effet déstabilisateur sur la relation parents-école. De nombreux parents ont exprimé leur frustration face au manque de communication et de collaboration de la part de l'école. Cette situation entraîne une augmentation du stress et de l'anxiété des parents, qui se sentent exclus du processus éducatif de leur enfant. Il est impératif d'établir des canaux de communication efficaces entre l'école et les parents, afin de favoriser une relation de confiance et de soutien mutuel.

B. Pratiques et politiques scolaires

L'évaluation des pratiques actuelles de retrait à l'école révèle des divergences avec les recommandations et les lignes directrices existantes en matière d'inclusion scolaire. Les résultats du sondage indiquent que l'utilisation de la salle de retrait est souvent justifiée par des motifs qui ne correspondent pas aux situations pour lesquelles cette mesure devrait être employée. Cette constatation met en évidence un besoin crucial de révision des politiques scolaires en vue d'élaborer des protocoles clairs et cohérents pour l'utilisation de mesures de soutien et de gestion du comportement.

Il est essentiel de prendre en considération les pratiques alternatives et les approches positives qui permettent de répondre aux besoins spécifiques des enfants à besoins particuliers, tout en favorisant leur inclusion dans l'environnement scolaire. La formation et la sensibilisation de tous les membres de l'équipe éducative et décideurs scolaires aux stratégies d'intervention positives, ainsi qu'aux besoins particuliers des enfants, doivent être renforcées. Les partenariats entre l'école, les familles et les professionnels de la santé doivent également être encouragés afin de créer un environnement d'apprentissage inclusif et bienveillant.

En résumé, les résultats de ce sondage soulignent les **conséquences néfastes** de l'utilisation de la salle de retrait sur les enfants et les familles concernés. Il est impératif de repenser les pratiques et les politiques scolaires actuelles en matière d'inclusion scolaire, en privilégiant des approches alternatives et positives.

La collaboration entre les organisations partenaires, les décideurs politiques et les établissements scolaires est essentielle pour mettre en place des mesures et des politiques favorables à l'éducation inclusive et au bien-être des enfants à besoins particuliers et de leurs familles.

V. Recommandations

La présente section détaille des recommandations à la lumière du bilan des résultats obtenus par le sondage, en mettant l'accent sur l'impact de l'utilisation de la salle de retrait sur les enfants et les familles, ainsi que sur les pratiques et les politiques scolaires en vigueur.

A. Sensibilisation et formation

Dans le but de favoriser une meilleure compréhension des besoins des enfants à besoins particuliers et de promouvoir des pratiques inclusives, les organisations rédactrices du rapport recommandent les actions suivantes :

1. Sensibilisation des enseignants et du personnel scolaire à la réalité des enfants à besoins particuliers, ainsi qu'à leurs droits :

- Organiser des sessions de sensibilisation et de formation régulières pour les enseignants et le personnel scolaire afin de développer leur compréhension des différentes conditions, des besoins spécifiques et des stratégies d'intervention adaptées.
- Accroître les actions en sensibilisation et en formation des enseignants et du personnel scolaire.

2. Formation sur des alternatives au retrait et des stratégies d'intervention positives :

- Mettre en place des programmes de formation axés sur les approches positives de gestion du comportement et sur des alternatives au retrait, telles que les stratégies de régulation émotionnelle, les environnements calmes et les adaptations pédagogiques individualisées. Ces formations devraient également aborder la promotion de l'autonomie des enfants à besoins particuliers.
- Rendre disponibles les formations des centres de services et en être imputable, notamment au niveau du suivi. En effet, l'offre de formations pertinentes n'est pas la seule solution. Il faut que le cadre d'intervention et les conditions nécessaires (soutien, ressources dédiées, services pédagogiques, etc.) soient mis en place pour s'assurer que le droit à l'égalité des chances des enfants soit respecté.

B. Communication et collaboration

Pour améliorer la collaboration entre l'école et les familles, ainsi que pour favoriser une communication ouverte et transparente, les recommandations suivantes sont formulées :

1. Renforcement de la communication entre l'école et les parents :

- Établir des canaux de communication clairs et accessibles pour permettre aux parents d'avoir des informations régulières sur le progrès académique, les événements scolaires et les questions liées au bien-être de leur enfant.

- Encourager une communication bilatérale qui valorise le partage d'informations et les retours d'expérience.

2. Encouragement de la collaboration entre tous les acteurs impliqués :

- Promouvoir des rencontres régulières entre les parents, les enseignants, les professionnels de la santé et les autres intervenants pertinents pour faciliter l'échange d'informations et la coordination des efforts en faveur de l'enfant.
- Encourager la création d'équipes multidisciplinaires pour élaborer des plans d'intervention individualisés. De plus, à la lumière des perceptions recueillies, il s'avère important que toutes les personnes adultes impliquées dans l'intervention sachent faire preuve d'un bon jugement et de bienveillance envers les enfants en développement et présumer leur droit à l'erreur.

C. Révision des politiques et des pratiques

Afin d'assurer une approche cohérente et inclusive, il est recommandé de revoir les politiques et les pratiques scolaires relatives à l'utilisation de la salle de retrait (dont la politique de l'adaptation scolaire datée de 1999). Les recommandations comprennent :

1. Révision des politiques scolaires concernant l'utilisation de la salle de retrait :

- Évaluer les politiques actuelles et mettre à jour les lignes directrices pour garantir qu'elles reflètent les principes d'inclusion et de respect des droits des enfants à besoins particuliers.
- Veiller à ce que l'utilisation de la salle de retrait soit limitée, bien documentée et assortie de mesures de suivi et d'évaluation appropriées.
- Rendre possible le pouvoir de dénoncer et signaler sans représailles aux enseignant·es aux autorités concernées (ex. DPJ, protecteur de l'élève, etc.).

2. Élaboration de protocoles clairs et cohérents pour l'utilisation de mesures de soutien et de gestion du comportement :

- Établir des protocoles qui favorisent des mesures de soutien positives et adaptées, en accordant une attention particulière à l'utilisation de stratégies proactives de gestion du comportement, à l'adaptation de l'environnement et à la promotion de l'inclusion au sein de la classe.

Ces recommandations sont le fruit d'une réflexion collective des organisations rédactrices du rapport et visent à promouvoir une inclusion scolaire effective pour tous les enfants à besoins particuliers. En mettant en œuvre ces mesures, nous pourrions progressivement créer un environnement éducatif inclusif, respectueux des droits et du bien-être de tous les enfants, quelles que soient leurs particularités.

VI. Conclusion

Dans le cadre de cette étude, menée en collaboration par la Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec, la Société québécoise de la déficience intellectuelle et la Fédération québécoise de l'autisme, nous avons examiné les réponses à un sondage portant sur l'utilisation de la salle de retrait dans les écoles. Les résultats obtenus soulèvent des préoccupations importantes quant à l'impact de cette pratique sur les enfants à besoins particuliers et leurs familles.

Il est clair que la communication entre l'école et les parents doit être améliorée. De nombreux parents ont exprimé leur frustration quant au manque d'informations et à la lenteur de la communication concernant le retrait de leur enfant. Cette situation crée de l'anxiété et rend difficile la collaboration entre les parents et l'équipe éducative.

Les raisons invoquées pour justifier l'utilisation de la salle de retrait sont variées, allant de la sécurité des autres élèves à la gestion des comportements perturbateurs. Cependant, il est essentiel de noter que l'utilisation fréquente de cette mesure peut avoir des conséquences néfastes sur le bien-être émotionnel et psychologique des enfants concernés. De plus, il est nécessaire de garantir que les pratiques de retrait sont utilisées en dernier recours, après l'épuisement de toutes les autres options d'intervention positive.

Les plaintes déposées par les parents et les résultats souvent insatisfaisants de ces démarches mettent en évidence la nécessité d'une enquête approfondie sur les pratiques de retrait dans les écoles. Il est impératif de prendre au sérieux ces préoccupations et de mettre en place des procédures claires pour le traitement des plaintes, tout en s'assurant que les mesures correctives appropriées sont prises.

En conclusion, il est essentiel d'agir pour améliorer l'inclusion scolaire des enfants à besoins particuliers. Les recommandations issues de cette étude appellent à une sensibilisation accrue, à la formation du personnel scolaire sur les besoins spécifiques des enfants, à une communication et une collaboration renforcées entre l'école et les parents, ainsi qu'à une révision des politiques et des pratiques entourant l'utilisation de la salle de retrait.

Nous appelons donc tous les partenaires et les décideurs à prendre conscience de ces enjeux et à travailler ensemble pour garantir une éducation inclusive, respectueuse des droits des enfants à besoins particuliers et de leurs familles. En investissant dans des politiques et des mesures qui favorisent l'inclusion, nous contribuerons à une société plus équitable et bienveillante pour tous.

Nous espérons que ce rapport servira de base pour des actions concrètes visant à améliorer les pratiques scolaires et à soutenir les enfants à besoins particuliers dans leur parcours éducatif. La voie vers une éducation véritablement inclusive est encore longue, mais ensemble, nous pouvons faire la différence.

Merci à toutes les personnes participantes et aux organisations partenaires pour leur contribution précieuse à cette étude.

VI. Références

Annexe

Liste des recommandations et ministères concernés

Numéro	Recommandation	Ministère concerné
Sensibilisation et formation		
1	Organiser des sessions de sensibilisation et de formation régulières pour les enseignants et le personnel scolaire afin de développer leur compréhension des différentes conditions, des besoins spécifiques et des stratégies d'intervention adaptées.	Ministère de l'Éducation
2	Augmenter les actions en sensibilisation et en formation des enseignants et du personnel scolaire.	Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux
3	Mettre en place des programmes de formation axés sur les approches positives de gestion du comportement et sur des alternatives au retrait, telles que les stratégies de régulation émotionnelle, les environnements calmes et les adaptations pédagogiques individualisées. Ces formations devraient également aborder la promotion de l'autonomie des enfants à besoins particuliers.	Ministère de l'Éducation
4	Rendre disponibles les formations des centres de services et en être imputable, notamment au niveau du suivi. En effet, l'offre de formations pertinentes n'est pas la seule solution. Il faut que le cadre d'intervention et les conditions nécessaires (soutien, ressources dédiées, services pédagogiques, etc.) soient mis en place pour s'assurer que le droit à l'égalité des chances des enfants soit respecté.	Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux
Communication et collaboration		
1	Établir des canaux de communication clairs et accessibles pour permettre aux parents d'avoir des informations régulières sur le progrès académique, les événements scolaires et les questions liées au bien-être de leur enfant.	Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux
2	Encourager une communication bilatérale qui valorise le partage d'informations et les retours d'expérience.	Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux

Numéro	Recommandation	Ministère concerné
Communication et collaboration		
3	Promouvoir des rencontres régulières entre les parents, les enseignants, les professionnels de la santé et les autres intervenants pertinents pour faciliter l'échange d'informations et la coordination des efforts en faveur de l'enfant.	Ministère de l'Éducation
4	Encourager la création d'équipes multidisciplinaires pour élaborer des plans d'intervention individualisés. De plus, à la lumière des perceptions recueillies, il s'avère important que toutes les personnes adultes impliquées dans l'intervention sachent faire preuve d'un bon jugement et de bienveillance envers les enfants en développement et présumer leur droit à l'erreur.	Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux
Révision des politiques et des pratiques		
1	Évaluer les politiques actuelles et mettre à jour les lignes directrices pour garantir qu'elles reflètent les principes d'inclusion et de respect des droits des enfants à besoins pa.	Ministère de l'Éducation
2	Veiller à ce que l'utilisation de la salle de retrait soit limitée, bien documentée et assortie de mesures de suivi et d'évaluation appropriées.	Ministère de l'Éducation
3	Rendre possible le pouvoir de dénoncer et signaler sans représailles aux enseignant-es aux autorités concernées (ex. DPJ, protecteur de l'élève, etc.)	Ministère de l'Éducation en collaboration avec le Ministère de la Justice
4	Établir des protocoles qui favorisent des mesures de soutien positives et adaptées, en accordant une attention particulière à l'utilisation de stratégies proactives de gestion du comportement, à l'adaptation de l'environnement et à la promotion de l'inclusion au sein de la classe.	Ministère de l'Éducation

Glossaire

Mesures de contrôle : Une mesure de contrôle est tout moyen qui consiste à empêcher ou à limiter la liberté de mouvement d'une personne en utilisant la force humaine, un moyen mécanique ou en la privant d'un moyen qu'elle utilise pour pallier un handicap. Source: Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Salle de retrait : Aussi appelé salle d'apaisement ou salle d'isolement, c'est un espace fermé dans l'école où les élèves se rendent, de manière volontaire ou non, pour se calmer. Ce qui devrait être une mesure d'exception de dernier recours est malheureusement de plus en plus utilisé dans les écoles comme une façon de les retirer de la classe et de les punir.

Enfant à besoins particuliers : Ce sont des enfants qui éprouvent des difficultés dans leur cheminement scolaire au regard de la triple mission de l'école, soit instruire, socialiser et qualifier. Cela inclut les élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation (EHDAA). Source: Ministère de l'éducation du Québec.

Élève handicapé : Élève ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. Source: Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).